

Règlement Cross de Saint Pancrace

Suze

Article 1 : organisation

Le comité des fêtes de Suze organise le cross de Saint PANCRACE, le dimanche 20 février 2022.

Article 2 : catégories et distances

Deux courses sont au programme (6,3 km et 12,6 km), ouvertes aux femmes et hommes majeurs, licenciés ou non, des catégories masters, vétérans, espoirs, séniors et juniors.

Article 3 : parcours

Les deux courses ont un départ commun, empruntent une partie de tronçon identique en début de parcours, puis le parcours de 12 km poursuit son tracé sur une boucle complémentaire. L'arrivée des deux parcours se trouve au même endroit.

Article 4 : départ

Le départ de la course est prévu dans le virage à l'entrée du Vieux Suze. Il est fixé à 10 h le dimanche 20 février 2022.

Article 5 : arrivée

L'arrivée de la course, tant pour le parcours de 6,3 km que du parcours de 12,6 km est fixée chemin des Barrys, au vieux village.

Article 6 : engagements

Les athlètes peuvent s'inscrire en ligne sur le site [lesportif.com](https://www.lesportif.com) avant le 19 février 2022. Ils pourront également s'inscrire sur place le jour même entre 8h30 et 9h30. Un certificat médical de moins de un an pour la course à pied y compris en compétition sera obligatoire pour les non-licenciés.

Article 7 : droits d'inscription

Pour l'inscription en ligne, le droit d'inscription est fixé à 6 € pour les parcours de 6,3 km et 10 € pour le 12,6 km. Pour l'inscription sur place le 20 février, le tarif est de 9 € pour le parcours de 6,3 km et de 13 € pour le parcours du 12,6 km.

Article 8 : parking

Le parking pour les sportifs est organisé au pied du vieux village.

Article 9 : application des règles sanitaires

Une équipe de bénévoles vérifiera le pass sanitaire ou vaccinal selon la législation en vigueur, pour les sportifs comme pour les spectateurs et bénévoles en sortie de parking. Chacun devra alors fixer un bracelet d'identification fluorescent indéchirable et intransmissible à son poignet.

Article 10 : remise des récompenses

Elle aura lieu dès l'arrivée du dernier coureur prévu vers 11h30 au niveau de l'entrée du parking.

Article 9 : couverture médicale

Elle sera assurée par l'union des Sapeurs Pompiers de la Drôme.